

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00307

Numéro SIREN : 513 723 858

Nom ou dénomination : A.C.S.I.

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2022 sous le numéro de dépôt 3413

A.C.S.I.
Société par actions simplifiée
au capital de 625 euros
Siège social : 3 rue du Cygne
Résidence les Etoiles, 11100 NARBONNE
513 723 858 RCS NARBONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 13 DECEMBRE 2022

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, sur proposition du Président, en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée :

Madame Christiane GONZALES, née le 28 mars 1969 à Villefranche de Rouergue (12), de nationalité française, demeurant Résidence les Etoiles, 3 rue du Cygne, 11100 NARBONNE.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Christiane GONZALES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, Madame Christiane GONZALES ne pourra pas sans l'accord préalable de la collectivité des associés effectuer les opérations suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
- création ou cession de filiales ;
- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 20.000 euros par opération ;
- emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 50.000 euros ;
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Christiane GONZALES aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Christiane GONZALES ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME RÉOLUTION

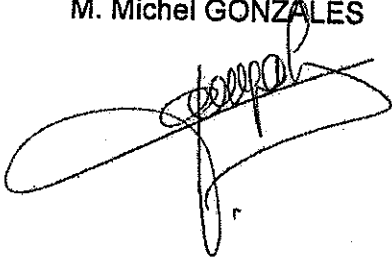
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

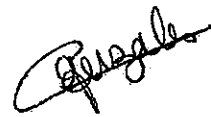
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Michel GONZALES

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Gonzales', written over the printed name.

Le secrétaire
Mme Christiane GONZALES

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christiane Gonzales', written over the printed name.